

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées
(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020)**

PricewaterhouseCoopers Audit
Grand Hôtel Dieu
3, Cour du Midi
69287 Lyon Cedex 02

Mazars
9, rue Madeleine Bres
BP 1543
25009 Besançon Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale des Sociétaires
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté
11, avenue Elisée Cusenier
25 000 Besançon

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-38 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration

- 1) Avec Monsieur Franck BERTRAND, Directeur Général de la Caisse Régionale

Nature et objet

Monsieur Franck BERTRAND a été nommé Directeur Général, mandataire social par délibération du conseil d'administration en date du 26 juin 2020. À cette même date, le contrat de travail de Directeur Général adjoint de Monsieur Franck BERTRAND a été suspendu.

Modalités

Votre Conseil d'administration du 26 juin 2020 a autorisé la formalisation de la convention de suspension du contrat de travail de Monsieur Franck BERTRAND. Il a aussi fixé la rémunération et les avantages accessoires de la rémunération et autorisé la pension de retraite et l'indemnité de départ à la retraite du Directeur Général.

Convention autorisée et conclue depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- 1) Avec la société « **Franche Comte Développement Foncier** »

Personne concernée :

Monsieur Eric MARTIN, en sa qualité de Directeur Général adjoint CAFC et Président de FCDF.

Nature et objet

Le Crédit Agricole Franche Comté met à disposition à titre gratuit une personne à temps complet. Le Crédit Agricole Franche Comté apporte un accompagnement et un conseil immobilier dans les projets de FCDF.

Modalités

Votre Conseil d'administration du 19 février 2021 a autorisé la présente convention, qui n'a pas généré de flux financiers au cours de l'exercice.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1) Avec l'Association « **Village By CA Besançon** »

Personnes concernées :

Madame Christine GRILLET, en sa qualité de Présidente du CAFC et Administratrice au Village By CA Besançon ;
Monsieur Franck BERTRAND, en sa qualité de Directeur Général CAFC et Administrateur au Village By CA Besançon ;
Monsieur Eric MARTIN, en sa qualité de Directeur Général Adjoint CAFC et Administrateur au Village By CA Besançon.

Nature et objet

Le CAFC met à disposition, contre refacturation, deux personnes, une à temps complet et une à 50%.
Le CAFC procède à l'édition de supports de communication au profit du Village.
L'association Village by CA associe le CAFC à l'ensemble de ses manifestations, fait figurer le logo du CAFC sur l'ensemble de ses supports de communication.

Modalités

Votre Conseil d'administration du 25 mars 2019 a autorisé la présente convention.
La mise à disposition de personnel a généré un produit pour votre société de 1 68 495 € au cours de l'exercice 2020.

2) Avec la Fondation « **Maison de Salins** »

Personnes concernées :

Madame Christine GRILLET, en sa qualité de Présidente du CAFC et Présidente du CA de la Fondation « Maison de Salins les Bains » ;
Monsieur Franck BERTRAND, en sa qualité de Directeur Général CAFC et Administrateur du CA de la Fondation « Maison de Salins ».

Nature et objet

Le Crédit Agricole Franche Comté met à disposition à titre gratuit deux personnes, une à temps complet et une à temps partiel (frais de déplacement compris).
La fondation Maison de Salins met à disposition, à titre gratuit de manière ponctuelle, ses locaux au crédit Agricole Franche Comté.

Modalités

Votre Conseil d'administration du 25 mars 2019 a autorisé la présente convention, qui n'a pas généré de flux financiers au cours de l'exercice.

Fait à Lyon et Besançon, le 9 mars 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Elisabeth L'hermite

Franck Boyer